



CONVENTION DE PARTENARIAT

VANNES,
Le 23 /07/2018

OBJET : Les rendez-vous culturels de l'agglomération 2018-2019
Animations tout public (Déclic Tribu)

ENTRE

GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION
PIBS - 30 RUE ALFRED KASTLER - BP 70206
56006 VANNES CEDEX
REPRÉSENTÉ PAR SON PRÉSIDENT, MONSIEUR PIERRE LE BODO,

CI-APRÈS DÉNOMMÉ " GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION "

ET

LA COMMUNE DE SAINT AVE
MAIRIE
Place de l'Hôtel de Ville
56891 SAINT-AVE
REPRÉSENTÉE PAR SON MAIRE, MADAME ANNE GALLO

CI-APRÈS DÉNOMMÉE « LA COMMUNE DE SAINT AVE »

PRÉAMBULE

Conformément à la délibération du Conseil du 9 janvier 2017, *Golfe du Morbihan-Vannes agglomération* est compétent pour la conception et mise en œuvre de projets visant à enrichir l'offre culturelle et artistique du territoire.

Pour répondre aux priorités fixées par la politique de développement culturel de *Golfe du Morbihan-Vannes agglomération* dans le cadre de son programme culturel Déclic 2018-2019, il est proposé à la *Commune de Saint Avé* d'accueillir deux rendez-vous culturels tout public à la médiathèque de Saint Avé.

Ceci étant exposé, il est défini ce qui suit.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre **GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION** et la **COMMUNE DE SAINT AVE** concernant l'organisation de deux animations tout public.

ANIMATIONS TOUT PUBLIC - PROGRAMMATION DECLIC TRIBU

APRES-MIDI JEUX DE SOCIETE

Intervenant : Simon THUILLIER, LES JEUX VAGABONDS

Date d'intervention : samedi 8 décembre 2018

Heure d'intervention : à partir de 14h00

Lieu d'intervention : médiathèque de Saint Avé

Public ciblé : familial

Durée proposée : 3h00

Entrée libre pour une durée libre - pas d'inscription obligatoire

ATELIER NATURE A LA LOUPE : LES CHAUVES SOURIS ET NOUS

Intervenant : Vincent Jeudy, RESERVE NATURELLE DES MARAIS DE SENE

Date d'intervention : mercredi 3 avril 2019

Heure d'intervention : 14h00

Lieu d'intervention : médiathèque de Saint-Avé

Public ciblé : enfants à partir de 8 enfants

Jauge : 12 enfants

Durée proposée : 2h30

Les inscriptions sont à la charge de l'intervenant, à la réserve naturelle des marais de Séné

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération s'engage à prendre en charge la contractualisation et la rémunération des intervenants artistiques et techniques.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération prendra également en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants.

Concernant les ateliers :

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération fournira le matériel spécifique nécessaire aux ateliers.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT AVE

La médiathèque de la *Commune de Saint Avé* s'engage à fournir la salle de la médiathèque en ordre de marche et s'assurera de la bonne tenue de celle-ci. Elle s'engage également à mettre à la disposition de l'intervenant le hall d'entrée du Centre Culturel Le Dôme pour l'après-midi jeux du 8 décembre 2018.

La *Commune de Saint Avé* s'engage à assurer la présence d'un membre de la médiathèque pendant les animations.

ARTICLE 4 : TARIFICATION

L'ensemble des rendez-vous proposés dans le cadre du programme Déclic Tribu sont pris en charge par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et gratuits pour les publics.

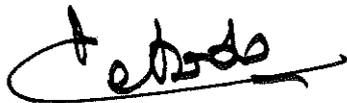
ARTICLE 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

La *Commune de Saint Avé* veillera scrupuleusement à mentionner « *Golfe du Morbihan-Vannes agglomération* » lors de l'annonce et la publicité du projet notamment lors des relations avec la presse. Elle se chargera de communiquer à ses correspondants locaux Ouest France et Télégramme l'annonce de chacun des RDV programmés.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération fournira des supports de communication pour les rendez-vous programmés. Dans un souci de respect de la charte graphique de *Golfe du Morbihan-Vannes agglomération*, aucun autre support de communication ne doit être réalisé autour de ce projet.

Vannes, le 23/07/2018

Pour *Golfe du Morbihan-Vannes agglomération*
Le Président,



M. Pierre LE BODO

Pour La *Commune de Saint Avé*
La Maire,

Mme. Anne GALLO